

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16/11/2023 A 20H15

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel (20h45), Maires adjoints, COLOT Benoît, MOYAT Alain, PILLARD Claudie, Conseillers municipaux délégués, GINDRE Nicolas, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, PEDROLETTI Marie-Claude, REGAD Bernard.
Absents excusés :	GRENARD Eliane qui donne procuration à MALAQUIN Christophe, GROSSIORD Charline qui donne procuration à LAHSINI Yanis, DESMARIS Bénédicte.
Absents :	BOUILLIER Isabelle, VUILLERMOZ Sarah.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 10 novembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 en session ordinaire à la salle des fêtes 3, rue du Crétet, en séance publique, sous la présidence de M. Raphaël PERRIN, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A la sollicitation d'un secrétaire de séance, Mme Elisabeth ARBEZ-CARME se porte candidate. Le Conseil Municipal valide sa candidature à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05/10/2023

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2023. Aucune remarque n'est formulée, il est approuvé à la majorité avec une abstention.

Puis il présente l'ordre du jour :

- RIFSEEP
- Acquisition terrain
- ENR : Bilan de concertation
- Implantation distributeur à pizzas
- Demande de construction d'un abri borne incendie
- SICTOM : Convention conteneurs semi-enterrés : Avenant n° 1
- Convention déneigement entre la commune et le GAEC La Croix Patie
- Renouvellement adhésion PEFC
- Travaux gendarmerie
- Rapports d'activités SIE des Rousses et SIE du Haut Jura
- Courriers divers
- Questions diverses

III. RIFSEEP

Délibération n° 2023/061

M. le Maire rappelle que les collectivités ont eu l'obligation de mettre en place au 01/01/2022 le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui, dans le cadre de la réforme de la Fonction Publique, est devenu le nouvel outil indemnitaire de référence remplaçant la plupart des primes antérieures.

Ce régime s'applique à l'ensemble des agents communaux et des agents de la Maison de l'Enfance et une délibération avait été prise le 16/12/2021 décidant des conditions d'attribution des primes IFSE et CIA en fonction des différents types d'emploi inscrits à cette période.

Entre-temps, le 01/06/2022, un agent a été recruté dans le cadre d'emploi de psychologue occupant les fonctions de Directrice des crèches de Lamoura et Septmoncel. Ce cadre d'emploi n'apparaissant pas dans la délibération d'origine, le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a été saisi pour consultation et a émis un avis favorable en date du 20/10/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'annuler et remplacer la délibération n° 084 du 16/12/2021 en intégrant l'ensemble des cadres d'emploi et autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires.

IV. ACQUISITION TERRAIN

Délibération n° 2023/062

M. le Maire fait part du souhait de Mme Béatrice DALLOZ-FURET de céder l'ensemble des terrains dont elle est propriétaire sur le secteur de la Vie Neuve des Molunes.

Il précise que les parcelles 39510 342 AI 108 et AI 111 respectivement d'une superficie de 528 m² et 1 153 m² -dont 385 m² classées au PLU en zone constructible- sont contiguës au bâtiment abritant la mairie annexe des Molunes et les logements locatifs.

De plus, sur ces parcelles est inscrit un emplacement réservé (ER) correspondant à la zone d'épandage de la fosse septique du bâtiment pré-cité.

Suite aux diverses rencontres entre Mme Béatrice DALLOZ-FURET, M. Raphaël PERRIN Maire, Mmes Eliane GRECARD et Elisabeth ARBEZ-CARME, adjointes, et Mme Claudie PILLARD, conseillère déléguée, une proposition d'acquisition desdits terrains a été formulée pour une valeur de 15 000 €.

Considérant l'intérêt pour la commune d'accroître l'emprise foncière autour du bâtiment de la mairie annexe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, est favorable à l'acquisition des parcelles

- n° 39510 341 AI 108 d'une surface de 582 m²

- n° 39510 341 AI 111 d'une surface de 1 153 m²

pour la somme totale de quinze mille Euros (15 000 €), soit un prix moyen de 8,92 €/m², et mandate M. le Maire pour signer tous documents afférant à cette transaction.

V. ENR : BILAN DE CONCERTATION

Délibération n° 2023/063

Comme il en a été délibéré lors de la séance du 05/10/2023, la commune s'est engagée dans la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables et a mis en place une concertation avec le public du 23 octobre 2023 au 10 novembre 2023, à l'aide d'un registre papier en mairie, d'un registre numérique avec l'application INTRAMUROS, et d'une réunion publique qui s'est tenue le 24 octobre 2023.

Le bilan de cette concertation est le suivant :

- 2 personnes ont consigné des observations sur le registre, l'une proposant de s'orienter vers les ressources énergétiques renouvelables locales (bois et hydrauliques), l'autre, faisant état des problématiques et conséquences de projets éoliens,
- Des élus ont émis une remarque par rapport à la carte des potentiels sur le registre, en envisageant l'équipement en panneaux photovoltaïques des bâtiments publics ainsi que des mises en gardes pour les zones de parking des usines Dalloz. Il a été également noté une erreur d'identification de zone à potentiel sur le secteur du Manon.
- 15 personnes ont été présentes à la réunion publique du 24/10/2023,
- 1 contribution a été apportée au registre de concertation dématérialisée, en mentionnant que la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelable) du 10/03/2023 est pertinente et intéressante d'autant qu'elle n'est pas contraignante, mais stimulante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, confirme que la concertation du public s'est déroulée conformément aux modalités fixées, approuve le bilan et l'identification avec corrections des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables.

Il précise que ces informations seront transmises au référent préfectoral, à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et à l'établissement public en charge du SCOT (Pays du Haut-Jura). Le référent préfectoral arrêtera et transmettra la cartographie pour avis au comité régional de l'énergie selon les dispositions de l'article L141-5-3 du code de l'énergie.

VI. IMPLANTATION DISTRIBUTEUR A PIZZAS

Délibération n° 2023/064

Après débats lors de la séance du Conseil Municipal du 14/09/2023, il avait été convenu de rencontrer le responsable de la Sté H24 BOX - 44, Route du Noirmont - 39220 LES ROUSSES afin d'obtenir de plus amples informations.

M. Samuel VERNEREY dresse le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 13/10/2023 à la Fin du Pré avec M. Geoffrey MOREAU représentant la SARL H24 BOX, en présence de M. Raphaël PERRIN et plusieurs élus.

L'emplacement retenu pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas se situerait à la Fin du Pré, entre la gendarmerie et les ateliers communaux, à proximité du parking et de l'armoire électrique. Quelques aménagements seraient à effectuer afin d'obtenir une petite plate-forme.

Il est rappelé que l'entreprise prend en charge l'installation ainsi que le raccordement électrique et la mise en place d'un sous-compteur.

Les conditions financières sont le versement à la commune d'une redevance annuelle de 2460 € payée mensuellement et une provision pour charges d'électricité de 150 € par mois avec régularisation 1 fois par an.

Les pizzas sont confectionnées aux Rousses avec une utilisation maximale de produits locaux.

Le distributeur fonctionne 24h/24, 7 jours/7. Un système d'alerte permet de réapprovisionner le distributeur rapidement.

M. MOREAU considère qu'il s'agit d'un type de produit complémentaire à ceux proposés par les commerçants, et que les clients achètent lorsque les commerces sont fermés.

Ceci étant exposé, M. le Maire soumet au vote la proposition d'implantation d'un distributeur automatique de pizzas sur le domaine public, au lieu proposé à la Fin du Pré. Après en avoir délibéré et à la majorité par 9 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal est favorable à cette offre, il autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la SARL H24 BOX dans le respect des règles.

VII. DEMANDE DE CONSTRUCTION ABRI BORNE INCENDIE

Délibération n° 2023/065

M. le Maire informe l'assemblée que M. Guillaume RAPHOZ a créé récemment une Société immatriculée sur la commune de Septmoncel les Molunes, JURA CABANA ayant pour objet la fabrication de charpentes et d'autres menuiseries.

Dans ce cadre, il propose de construire un abri pour la borne incendie implantée sur un terrain privé de sa famille, au 4090 Route de la Vie Neuve, lieudit "Les Eterpets" afin de la protéger des intempéries et du bétail.

Après échanges et discussions sur la question, notamment en termes de réglementation du PLU et obligations faites aux communes quant au maintien permanent et immédiat à l'accès des bornes incendie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 6 voix contre, 5 abstentions et 2 pour, n'est pas favorable à donner suite à cette demande.

VIII. SICTOM : CONVENTION CONTENEURS SEMI-ENTERRES : AVENANT N° 1

Délibération n° 2023/066

Suite à plusieurs plaintes d'un riverain subissant les odeurs désagréables d'un conteneur semi-enterré, M. le Maire rappelle la délibération du 03/12/2020 décidant de l'acquisition d'une partie de la parcelle B1 n° 425 d'une surface d'environ 140 m² pour permettre le déplacement d'un conteneur semi-enterré du secteur du Pré Fillet à l'intersection de la D292 Les Grands Prés et de la VC 106 Route du Pré-Fillet.

Cette modification de l'implantation de l'équipement entraîne un avenant à la convention tripartite entre le SICTOM du Haut-Jura, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et la Commune de Septmoncel les Molunes.

Pour rappel, le SICTOM du Haut-Jura prend en charge l'acquisition des cuves, l'habillage de base et la collecte, la Communauté de Communes HJSC l'habillage de la partie aérienne, et la Commune de Septmoncel les Molunes la mise à disposition gratuite du terrain communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite.

IX. CONVENTION DENEIGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LE GAEC "LA CROIX PATIE"

Délibération n° 2023/067

La convention établie entre la Commune de Septmoncel les Molunes et le GAEC de la Croix Patie - 39310 Bellecombe pour le déneigement des 400 m entre le carrefour de la Simard et la limite de la commune de Bellecombe, arrivant à échéance le 22/12/2023, il convient de la renouveler.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de renouveler ladite convention dans les mêmes conditions, à savoir :

- un forfait de 125 €/heure et un coût au km de 17 €,

et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

X. RENOUELEMENT ADHESION PEFC

Délibération n° 2023/068

Lors de la séance du Conseil Municipal du 14/09/2023, M. le Maire avait évoqué la possibilité pour la commune de renouveler pour 5 ans son engagement au processus de certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) arrivant à terme le 31/12/2023. Le coût s'élève à 0.65 € l'hectare et une cotisation de 20 €, soit un montant de 102,55 € par an.

Entre-temps, M. Alain MOYAT, Délégué au SIGF du Massacre, a rencontré le Président du Syndicat pour une mise à jour des informations. Une faible surface de bois (épicéas) est concernée par cette certification, le Syndicat du Massacre ayant un plan de gestion .

De plus, beaucoup de bois étant scolytés ou secs, les prix sont au plus bas et les prochaines recettes des ventes des bois seront très impactées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 7 voix contre et 5 abstentions, décide de ne pas renouveler son engagement pour les forêts que la commune de Septmoncel les Molunes possède au programme de reconnaissance des forêts certifiées.

XI. TRAVAUX GENDARMERIE

Délibération n° 2023/069

M. le Maire rappelle que des demandes de travaux avaient été sollicitées par les affaires immobilières du groupement de gendarmerie, à savoir :

- Changement des volets du bâtiment de la Gendarmerie,
- Motorisation du portail d'entrée.

3 devis de volets roulants solaires ont été reçus, des entreprises suivantes :

- Société MORAND - 0110 BELLIGNAT
- Société JURA THERMI - 39230 TOULOUSE LE CHATEAU
- Société PAGANI GEDIMAT - 01100 OYONNAX

1 offre a été transmise concernant la motorisation du portail d'entrée de :

- Société PAGANI GEDIMAT - 01100 OYONNAX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre la mieux-disante pour la fourniture et la pose des volets roulants solaires, à savoir l'Entreprise PAGANI GEDIMAT, ainsi que l'offre de l'Entreprise PAGANI - GEDIMAT pour la motorisation du portail. Il autorise M. le Maire à signer les devis retenus et indique que l'opération sera financée par le chapitre 21 - article 21321 immeubles de rapport.

XII. RAPPORT D'ACTIVITES

A) RAPPORT ANNUEL 2022 SIE DES ROUSSES

Délibération n° 2023/070

M. Nicolas GINDRE, Vice Président du SIE du Plateau des Rousses, dresse le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service en eau potable.

Le service public d'eau potable est actuellement délégué à l'entreprise Suez Eau France par un contrat de délégation de service public qui arrive à échéance le 30/03/2025. Il sera renouvelé pour une période de 8 ans au lieu de 10.

Le territoire desservi se compose de 6 communes (Bois d'Amont, Lajoux, Lamoura, Les Rousses, Prémanon et Septmoncel les Molunes). Il représente 8 361 habitants (- 1,15 %/2021) pour 5 048 abonnés (+ 1,41 % /2021).

L'eau produite par la station du bord du Lac des Rousses (volume prélevé 766 092 m³ (-0,1 % /2021) est complétée par des achats d'eau à Mijoux pour l'alimentation de Lajoux. Le réseau de distribution présente un linéaire de 221,656 km (+0,71% /2021).

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 95,80 m³, elle a diminué de 7,81 % entre 2016 et 2022.

Tarification : le prix est de 2.9851 € TTC/ m³ en 2022 pour une facture de 120 m³, soit une augmentation de 4,47 % par rapport à 2021, due en partie à l'augmentation du coût des matériaux. Le prix de l'eau potable sur le territoire du SIE du Plateau des Rousses est supérieur à la moyenne française qui se justifie par la longueur du linéaire.

Le taux de conformité des analyses de l'ARS est de 100 %, selon les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution	75.98 %	79.17 %	82.1 %	82.4 %	78.8 %	81,01 %	79,1%

Investissements : Les investissements réalisés à Septmoncel en 2022 se décomposent comme suit :
- le renouvellement de canalisation secteur Bas du Village pour un montant de 314 580 € HT
- le renouvellement de canalisation secteur Place de la Liberté pour un montant de 30 655 € HT

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 du SIE du Plateau des Rousses et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

B) RAPPORT ANNUEL 2022 SIE DU HAUT-JURA SUD **Délibération n° 2023/071**

M. le Maire, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Jura Sud, présente le rapport 2022 du service de l'eau.

Le SIE du Haut-Jura Sud regroupe cinq communes : Bellecombe, les Bouchoux, les Molunes, les Moussières et la Pesse. Le nombre d'abonnés est de 605 en 2022 (+ 0,3 % /2021) pour une population estimée de 1 062 habitants.

L'eau provient de 2 ressources : le lac de l'Embouteilleux et la source de la Burne.

Des études sont menées pour trouver de nouvelles sources.

Par ailleurs, une interconnexion existe avec le SIE du Plateau des Rousses qui alimente uniquement le service nord (Bellecombe, les Molunes et les Moussières).

Le réseau de distribution d'eau potable présente un linéaire de 74,72 km pour 110 015 m³ produits dans l'année (+ 10,4 % / 2021). 7 réservoirs sont recensés.

Tarification : le prix est de 4.05 € TTC/ m³ en 2023 (+ 3,5 % / 2022) pour une facture de 120 m³.

Le rendement du réseau diminue depuis 2020, passant de 74 % à 69 % en 2022 avec 1,25 m³/km/j de pertes en réseau. Des conduites vieillissantes se sont disloquées, engendrant des fuites importantes.

Le taux de conformité sur les analyses bactériologiques est de 100 %, même si l'eau est parfois colorée et de mauvais goût ! Les purges préventives doivent être suivies.
Au cours de l'année 2022, la station a fait l'objet d'une réhabilitation concernant les 3 filtres (réfection des cuves et changement des médias filtrants sable et charbon).
Le renouvellement des vannes électromécaniques est programmé en 2023.

La principale préoccupation reste la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement. Les forages se poursuivent.

L'interconnexion avec le SIE du Plateau des Rousses peut être activée pour les Molunes et Bellecombe afin de pallier le manque.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 du SIE du Haut-Jura Sud et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

XIII. COURRIERS DIVERS

Néant

XIV. QUESTIONS DIVERSES

A) COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Mme Claudie PILLARD, en charge des affaires scolaires, dresse le compte rendu du conseil d'école du 09/11/2023.

L'effectif à la rentrée de septembre 2023 est de 61 élèves répartis en 3 classes (18 élèves en maternelle, 25 en CP/CE1/CE2 et 18 en CM1/CM2. Il y a eu 11 départs en classe de 6ème pour 7 arrivées en maternelle. Une entrée est prévue en janvier 2024.

Afin de décharger la classe CP/CE1/CE2, les élèves de CE sont accueillis en mathématiques dans la classe des CM, et les CP sont accueillis en maternelle pour des séances de littérature.

L'équipe enseignante composée de 3 Professeurs des Ecoles, 1 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) et 1 AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) n'a pas changé depuis plusieurs années. Elle est soudée et dynamique, ce qui facilite le cursus des élèves.

Aux projets sportifs (cross, natation, ski), éducatifs (cinéma, spectacles Côté Cour, interventions d'un professeur de musique du Conservatoire Intercommunal de Musique de St-Claude, ateliers d'éducation aux médias) s'ajoute celui d'un séjour au Cap d'Agde en Méditerranée.

La Directrice, Mme Mélanie FERRON, a fait le point sur le dispositif TER (Territoires Educatifs Ruraux), dispositif national lancé en janvier 2021 qui concerne les écoles des Bouchoux, de la Pesse, des Moussières et de Septmoncel les Molunes. Liée à un projet éducatif commun, une enveloppe de 18 000 € a permis l'acquisition d'un matériel commun, l'organisation de spectacles et des formations pour les enseignants.

Elle remercie la municipalité pour les subventions versées.

Elle souligne les bonnes relations avec les services périscolaires.

B) PLAN DE SECOURS DU DOMAINE NORDIQUE DES HAUTES COMBES - SAISON 2023-2024


M. Samuel VERNEREY, présent à une réunion tenue ce jour même en présence de M. Raphaël BAILLY-BASIN, responsable technique de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude et M. Fabrice BAUSSON, en charge du damage, évoque la révision du plan de secours des pistes de ski de fond et de raquettes.

Selon l'enneigement, l'ouverture des pistes est programmée du 18/11/2023 jusqu'au 31/03/2024.

Le balisage jaune des pistes de raquettes est inchangé cette saison. Ce balisage sera violet la saison prochaine pour être en adéquation avec les autres régions.

C) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

M. Nicolas GINDRE fait part de remarques concernant les réseaux secs et les réseaux d'assainissement, aménagés de la boulangerie à la Place de la Liberté.

Séance levée à 23 h 00	La secrétaire de séance,	Le Maire,
Affiché le	Elisabeth ARBEZ-CARME	 Raphaël PERRIN